Quatre agendas de protection des ressources et des innovations

Environnement

NAISSANCE D'UN BIEN COMMUN

1947
Création de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

1961
Création du Fonds mondial pour la nature (WWF).

1972
Création du Programme des Nations unies sur l'environnement (PNUE).

1975
Moratoire d'Asilomar. Des scientifiques dénoncent les risques pour l'environnement et la santé humaine liés aux expériences sur l'ADN recombiné.

1980
L'UICN, le PNUE et le WWF formulent une stratégie mondiale pour la conservation liant politiques de développement et préservation de la nature.

1984
L'assemblée générale de l'UICN décide d'élaborer une convention ombrelle sur la conservation des ressources biologiques.

1987
Rapport Brundtland « *Our common future* ».

Prenant acte de l'initiative de l'UICN, le PNUE engage les négociations de la convention sur la Diversité biologique. Agenda : valeur économique et intrinsèque de la biodiversité, amélioration des outils de conservation, rationalisation des conventions environnementales sous une convention ombrelle.

1988
Projet UICN soutenu par World ressources institute (WRI).

1992
Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement. Signature de la convention Biodiversité (CDB). Reconnaissance de la souveraineté des Etats sur leurs ressources plutôt que patrimoine commun.

CONSTRUCTION D'INSTITUTIONS INTERNATIONALES

1994
COP* I : Définition de la mise en œuvre financière et institutionnelle de la CDB. Participation de la FAO et de l'Unesco.

1995
COP II : Reconduction du FEM comme mécanisme financier de la Convention. Création du groupe de travail sur la biosécurité.

1996
COP III. Formalisation des relations entre le FEM et la CDB, discussion des droits de propriété intellectuelle et article 8j), des relations de la CDB avec l'OMC et l'OMPI.

1998
COP IV. Adoption des programmes de travail relatifs à l'application de l'article 8j) et à l'accès et au partage des avantages.

2000
COP V. Ouverture à la signature du protocole biosécurité de Carthagène, Groupe de travail chargé d'élaborer des lignes directrices sur l'accès et le partage des avantages.

2002
COP VI. Suivi des questions d'accès, de partage, des droits autochtones et de biosécurité. Nouvelle question : la déforestation.

*Conférence des Parties

Agriculture

2 ▶ Libre accès aux ressources naturelles

1967
FAO : lancement des collectes de ressources génétiques et création de centres de recherche internationaux.

1983
Engagement international de la FAO sur les ressources phytogénétiques : les ressources génétiques sont patrimoine commun de l'humanité.

1989
Résolution FAO reconnaissant le droit des agriculteurs (sans élaborer de mécanisme de compensation).

1994
Harmonisation entre l'Engagement international et la CDB.

1996
Plan d'action mondial sur l'alimentation de Leipzig (FAO).

2001
Signature du traité international sur les ressources génétiques, l'alimentation et l'agriculture.

Un accord CDB/FAO sur l'accès gratuit aux ressources génétiques.

Autochtones

◀ 1 Etablir une convention globale

1988
Déclaration de Belém sur la Charte des droits autochtones.

2000
1ère réunion du groupe de travail spécial et intersessionnel de la convention Biodiversité sur l'application de l'article 8.j.

Commerce

3 ▶ Etendre les droits de propriété sur le vivant

1975
L'assemblée générale des Nations unies adopte une résolution pour réviser les conventions internationales sur les brevets et les marques commerciales afin de répondre aux besoins des pays en développement.

1986
Lancement de l'Uruguay round sous l'égide du GATT contenant la question des droits de propriété intellectuelle.

◀ 4 Reconnaissance et rétribution de leurs savoirs

1991
Accord Merck-INBio : 1er modèle de régulation de l'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages entre le Nord et le Sud.

1995
Création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et entrée en vigueur de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC), signé en 1994.
La CDB demande, sans l'obtenir, un statut d'observateur.

2001
4e conférence ministérielle de l'OMC. Le nouveau cycle de négociations prévoit le réexamen de l'article 27.3b sur le brevet sur le vivant.